

Réf : DCM202506

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	18	25

Date de la convocation : 23/01/2025

Notifiée aux élus le : 23/01/2025

Date de l'affichage : 23/01/2025

SÉANCE MERCREDI 29 JANVIER 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-NEUF JANVIER à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 23 janvier 2025 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMEJEAN, Gilles TRAUJLET, Marielle NEPOTY, Arnaud FOUREL, Jean-Claude CAMPOS, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Christian GROUL, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Stéphane PIGNAN.

OBJET : DF – SUBVENTION
DE FONCTIONNEMENT
AU COMITE DES FÊTES
DES VENTRES BLEUS

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Patricia VAN DER LINDE à Michel LEBLANC
Josiane ROSIER-DUFOND à Marielle NEPOTY
Michel AUSSANNAIRE à Christine DUCHANGE
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Cédric BONATO à Joachim RAMS
Alain BAILLIEU à Christian LAPISARDI
Maguelone CHAREYRE à Régis VIANET

ABSENTS NON-REPRESENTÉS : Maryline POUGENC, C. VANDERBISTE,
O. BERTRAND, Y. GRAS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Claude BASCHIOU

Il est indiqué au conseil municipal que pour donner suite à la demande de subvention émise par le comité des fêtes des ventres bleus et afin de les soutenir financièrement, il est proposé de répondre favorablement à cette demande, et de fixer le montant de la subvention de fonctionnement allouée pour l'exercice 2025 au comité des fêtes des ventres bleus à 90 000.00 € (Quatre-vingt-dix mille euros).

Les crédits pour le versement de cette subvention 2025 feront l'objet d'une inscription au Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2025, voté lors du conseil municipal prévu à cet effet.

Le versement de cette subvention se fera selon les modalités définies dans la convention jointe en annexe et selon le calendrier ci-après :

- Un premier versement courant février 2025 soit 15 000 €
- Un deuxième versement troisième trimestre 2025 soit 60 000 €
- Solde quatrième trimestre 2025 soit 15 000 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'approuver** le versement de la subvention au Comité des Fêtes des Ventres Bleus pour l'année 2025 selon les termes et conditions de la convention ci-annexée ;
- **D'autoriser** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte et document relatif à cette affaire.



Le conseil municipal est invité à délibérer, étant précisé que les élus, éventuellement intéressés dans le cadre de la vie associative en tant que membres dirigeants du Comité des Fêtes, ne participent ni aux débats, ni à la préparation ni au vote de la présente délibération.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

Le conseil municipal, oui l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement de la subvention au Comité des Fêtes des Ventres Bleus pour l'année 2025 selon les termes et conditions de la convention ci-annexée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte et document relatif à cette affaire.

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 202506	DF – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU COMITE DES FÊTES DES VENTRES BLEUS	Pour :	25	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication